

## Légitimité et interventions des actes sollicités.

Par **Spike57**, le **31/03/2013** à **15:27**

Voilà je suis en L1 Droit et mercredi j'ai partiel de relations internationales. Je me souviens qu'en cours le prof nous avait dit de réfléchir sur une question "Légitimité et égalité des interventions sollicité"

Alors c'est vraiment une notion avec laquelle j'ai du mal. Pour moi une intervention sollicité peut être illégitime lorsqu'un Etat sollicite l'intervention d'un autre Etat sur son territoire alors que son gouvernement n'est plus apte à exercer ces prérogatives ( A cause des insurgés ou rebelles)

Mais à part ça j'ai rien trouvé d'autre, je ne comprends pas comment expliqué que même si il y a égalité souveraine, pourquoi parce exemple mon prof nous à dit qu'en réalité l'intervention au Mali de la France était en fait dicté par le France et qu'en réalité le Mali nous pouvait pas s'opposer à l'intervention.

Je ne m'attends pas à ce que vous me pondiez une réponse que je ressortirais tel quelle dans le partiel, mais j'aimerais discuter sur ce sujet pour pouvoir axé mes recherches.

Par **Spike57**, le **31/03/2013** à **15:32**

Je suis désolé pour l'orthographe et mes phrases sans queue ni tête j'ai écrit trop vite ^^